

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 349/2014
Date: 12 mars 2014
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 651423
Classification: Non classifié

Fonds d'encouragement des activités culturelles Comptes annuels 2013 – Approbation

1 Objet

La clôture des comptes 2013 du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2013 présente un solde de 8 678 636,45 francs. Compte tenu de subventions promises d'un total de 4 661 223,95 francs n'ayant pas encore été versées, le solde net s'élève à 4 017 412,50 francs.

Dans son rapport de révision du 24 janvier 2014, le Contrôle des finances du canton de Berne atteste l'exactitude des données des comptes annuels 2013 et recommande de les approuver.

2 Bases légales

- Articles 34 et 42 de la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Article 17 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1)
- Article 39 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52)
- Article 32 de l'ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 935.520)

3 Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter le présent projet d'arrêté et d'approuver les comptes annuels 2013 du Fonds d'encouragement des activités culturelles.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires:

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique
- Direction des finances
- Commission des finances

